

# **Commission canadienne du tourisme**

**Rapport financier trimestriel pour le trimestre  
terminé le 31 mars 2024**

## **Commission canadienne du tourisme**

### **Explications**

**31 mars 2024**

#### **Introduction**

La Commission canadienne du tourisme (CCT), qui exerce ses activités sous le nom de Destination Canada, est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, elle dirige, en collaboration avec l'industrie canadienne du tourisme, la promotion et le développement du Canada comme destination touristique quatre saisons de premier ordre. Elle fournit des renseignements sur les marchés et des données sur l'industrie aux gouvernements, aux partenaires et aux entreprises touristiques pour les aider à prendre des décisions éclairées. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire de la ministre du Tourisme et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing au pays et dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Chine et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des événements d'affaires. La CCT travaille en collaboration avec l'industrie, les communautés et les partenaires gouvernementaux pour accroître l'attrait des destinations touristiques du Canada auprès des visiteurs et pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population canadienne.

#### **Explications**

Les présentes explications portent sur le trimestre.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Explications**  
**31 mars 2024**

**Résultats trimestriels**  
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 31 mars 2024	Période de trois mois terminée le 31 mars 2023	Écart
<b>Produits provenant de partenaires</b>	1 262 \$	148 \$	1 114 \$
Les partenariats avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des entreprises nationales, régionales et locales ont augmenté par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Les produits de la vice-présidente principale, Marketing ont augmenté de 413 k\$, ceux des Événements d'affaires, de 358 k\$, ceux du marché américain, de 216 k\$, ceux du marché australien, de 70 k\$, et ceux du marché britannique, de 60 k\$.			
<b>Produit d'intérêts</b>	183	265	(82)
Les produits d'intérêts ont diminué en raison d'un solde de trésorerie plus élevé au cours du premier trimestre de l'exercice précédent qu'au cours de la même période de cet exercice.			
<b>Autres produits</b>	159	152	7
Les autres produits comprennent les frais de fonctionnement recouverts au bureau en Chine et le recouvrement de taxes à la consommation.			
<b>Charges de marketing et de ventes</b>	13 017	20 406	(7 389)
Le budget alloué au marketing et aux ventes a été réduit en 2024 par rapport à 2023, ce qui a entraîné une baisse des dépenses. En effet, la conclusion du financement ponctuel spécial a entraîné une baisse des dépenses associées aux programmes. Ont diminué au premier trimestre 2024 par rapport au premier trimestre de 2023 les dépenses du marché américain (-4,7 M\$), du Contenu mondial (-1,125 M\$), de la vice-présidente, Affaires internationales (-875 k\$) et des Événements d'affaires (-600 k\$).			
<b>Analytique</b>	2 457	2 996	(539)
La conclusion du financement ponctuel spécial a entraîné une baisse des dépenses associées aux programmes.			
<b>Services généraux</b>	2 853	2 709	144
La CCT entend rendre son fonctionnement toujours plus efficace afin de dégager un maximum de fonds pour ses programmes. Les dépenses au poste Services généraux au T1 de 2024 sont plus élevées qu'au même trimestre l'an dernier, principalement en raison d'une hausse du coût des services professionnels.			
<b>Intendance des destinations</b>	280	286	(6)
Les dépenses liées à l'intendance des destinations concernent les salaires des membres de l'équipe ainsi que les coûts du programme de développement des destinations.			
<b>Crédits parlementaires</b>	36 461	23 149	13 312
L'écart de 13,3 M\$ des crédits parlementaires pour 2024 par rapport à 2023 est le résultat du prélèvement de décembre 2023 reçu en janvier 2024.			

## Risques et incertitudes

Dans le cadre de notre gestion stratégique, nous effectuons une évaluation des risques d'entreprise, sur laquelle nous nous appuyons pour élaborer notre plan stratégique quinquennal, notre stratégie d'atténuation des risques et notre plan d'audit interne. Nous préparons et mettons en œuvre des plans d'atténuation des risques en conséquence.

Les risques financiers ont été énoncés dans le plan d'entreprise 2024-2028 et le rapport annuel 2023 de la CCT. On ne rapporte aucun changement important quant aux risques préalablement définis. Les risques définis comme étant susceptibles d'avoir une incidence sur nos objectifs organisationnels sont exposés ci-dessous.

- **Économie**

Il existe un risque que les activités de Destination Canada n'améliorent pas les résultats du secteur du tourisme, en raison de la concurrence féroce d'autres pays, des désagréments persistants aux frontières et pendant les voyages, de l'incapacité à convaincre les consommateurs ou de la pénurie de main-d'œuvre et de développement touristique pour satisfaire la demande ou générer une croissance réelle.

*Mesures d'atténuation* : Nous nous appuyerons sur la recherche et l'analyse de données pour prendre des décisions sur les occasions les plus prometteuses pour le Canada à l'étranger afin d'accroître notre avantage concurrentiel. Nous travaillerons en étroite collaboration avec nos partenaires des provinces, des territoires et des villes pour assurer l'harmonisation de nos efforts, et nos décisions s'appuieront sur l'expérience de nos partenaires. Nous continuerons de renforcer nos compétences en matière de développement des destinations en vue d'améliorer les capacités du secteur et nous réaffecterons les fonds en fonction de l'évolution de la situation tout au long de l'année. Nous soutiendrons l'industrie en lui fournissant de la recherche, des renseignements, des outils, des ressources liées aux médias et des occasions de vente.

- **Environnement**

Il existe un risque que nos activités ainsi que celles de notre secteur du tourisme et des voyages soient mal perçues sur les plans de l'écoresponsabilité et de la durabilité environnementale. En outre, les effets des changements climatiques pourraient également influencer négativement la perception que les voyageurs ont des conditions de santé et de sécurité dans notre pays. Ces deux risques sont susceptibles d'entraîner une atteinte à la réputation, une perte de confiance de l'actionnaire ou une contraction du tourisme au Canada.

*Mesures d'atténuation* : Notre développement des destinations est régi par des valeurs axées sur la localité, la communauté et l'environnement, tout en assurant la prospérité économique. Cette approche fondée sur des valeurs contribuera à atténuer les répercussions involontaires et négatives sur les attraits touristiques dont nous faisons la promotion et à améliorer la prospérité et le bien-être dans les communautés. En tant que chef de file national, nous sensibiliserons nos partenaires de marketing et de l'industrie aux enjeux concernant la capacité des destinations et à la nécessité de tenir compte de l'environnement dans l'élaboration de leurs programmes. Nous les encouragerons à atteindre les objectifs du Canada en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à collaborer avec les communautés en vue de favoriser des pratiques régénératrices. Nous mettrons en outre ces valeurs en avant auprès de nos voyageurs.

- **Société**

Il y a un risque que nos activités ne tiennent pas suffisamment compte de toutes les parties concernées et ne soient pas équitables à l'égard de toutes les personnes et communautés locales touchées.

## Commission canadienne du tourisme

### Explications

31 mars 2024

*Mesures d'atténuation* : Nous déployons plusieurs initiatives pour veiller à ce que nos activités reflètent la diversité du Canada. Notamment, nous travaillons avec nos agences partenaires pour mettre en valeur toutes les facettes de la diversité dans notre marketing général; nous affinons nos processus de recrutement de personnel, d'approvisionnement et dans d'autres domaines; nous formons notre personnel pour le sensibiliser à la question des préjugés et nous veillons à inclure les groupes traditionnellement sous-représentés; nous nous employons à favoriser la réconciliation avec les Autochtones par le biais du tourisme; et nous suivons une stratégie pour l'autonomisation économique des communautés. Nous mettons en œuvre notre stratégie interne en matière de diversité, d'équité et d'inclusion de manière à favoriser la diversité dans nos activités et à représenter les communautés où nous sommes présents.

#### ○ **Gouvernance**

Il y a un risque que nos activités de gouvernance – leadership et surveillance, politiques et contrôles internes, éthique ainsi que mesure du rendement – ne tiennent pas compte de l'évolution rapide du contexte commercial et politique mondial et qu'elles nuisent ainsi à l'efficacité et à l'efficience globales de l'organisme, à sa conformité ou à sa réputation ainsi qu'à sa capacité à répondre aux attentes des intervenants.

*Mesures d'atténuation* : Nous avons mené une analyse de contexte approfondie en nous penchant sur les changements importants dans l'industrie touristique et nous avons adapté nos activités de gouvernance au contexte changeant. Cela impliquait de réunir un conseil d'administration composé de professionnels de l'industrie et des affaires chevronnés qui veillent à ce que notre orientation stratégique soit en phase avec l'évolution rapide du contexte. Nous continuerons notre large consultation auprès du secteur pour élaborer une stratégie d'entreprise solide axée sur une approche régénératrice de la croissance et du développement du tourisme, nous mettrons à jour nos politiques régissant les opérations courantes, nous renforcerons la gestion des risques d'entreprise et nous maintiendrons un mécanisme d'audit interne afin de repérer les améliorations à apporter aux processus. Nous évaluons notre rendement en fonction de nos propres objectifs et de ceux de nos partenaires, nous comparons certains aspects du rendement des marchés avec ceux de nos principaux concurrents et nous avons mis en place des contrôles adéquats en matière de technologies de l'information afin de nous protéger contre les cybermenaces qui pèsent sur l'exercice de nos activités dans le contexte actuel.

**Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la *Directive sur les normes comptables* du Conseil du Trésor du Canada : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



---

Marsha Walden

*Présidente-directrice générale  
Vancouver, Canada  
2 mai 2024*



---

Meaghan Ferrigno

*Vice-présidente principale, Chef des données et  
de l'analytique et chef des services financiers  
Vancouver, Canada  
2 mai 2024*

**Commission canadienne du tourisme****État de la situation financière**

Au 31 mars 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2024	31 décembre 2023
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12,554	5,745
Créances		
Gouvernement du Canada	1,712	1,448
Partenaires	813	500
Autres – Crédit d'agence	502	205
Autres	3	6
Actif au titre des prestations constituées	2,172	2,172
Placements de portefeuille	1,005	994
	<u>18,761</u>	<u>11,070</u>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer		
Professionnels des voyages	3,211	16,281
Rémunération des employés	2,519	2,439
Gouvernement du Canada	335	807
Passif au titre des prestations constituées	2,300	2,330
Produits reportés	3,036	384
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	163	188
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	112	112
	<u>11,676</u>	<u>22,541</u>
<b>Actifs financiers nets (dette)</b>	<u>7,085</u>	<u>(11,471)</u>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	3,611	2,653
Immobilisations corporelles	825	931
	<u>4,436</u>	<u>3,584</u>
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>	<u>11,521</u>	<u>(7,887)</u>

## Commission canadienne du tourisme

### État des résultats

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars  
(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
<b>Produits</b>		
Produits provenant de partenaires	1,262	148
Produit d'intérêts	183	265
Autres	159	152
	<u>1,604</u>	<u>565</u>
<b>Charges</b>		
Marketing et ventes	13,017	20,406
Analytique	2,457	2,996
Services généraux et stratégie	2,853	2,709
Intendance des destinations	280	286
Amortissement des immobilisations corporelles	109	78
	<u>18,716</u>	<u>26,475</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(17,112)	(25,910)
Crédits parlementaires	36,461	23,149
<b>Excédent (déficit) pour l'exercice</b>	<u>19,349</u>	<u>(2,761)</u>
<b>Excédent de fonctionnement (déficit) accumulé au début de la période</b>	(7,844)	20,069
<b>Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de la période</b>	<u>11,505</u>	<u>17,308</u>



**Commission canadienne du tourisme**

**État des gains et pertes de réévaluation**

*Pour la période de trois mois terminée le 31 mars  
(en milliers de dollars canadiens)*

	2024	2023
<b>Pertes de réévaluation accumulées au début de la période</b>	(43)	(69)
Gains non réalisés (pertes non réalisées) attribuables au cours du change	16	(3)
Montants reclassés dans l'état des résultats	43	69
Gains de réévaluation nets pour la période	59	66
Gains de réévaluation accumulés (pertes de réévaluation accumulées) à la fin de la période	16	(3)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Commission canadienne du tourisme**

**État de la variation des actifs financiers nets (dette)**

*Pour la période de trois mois terminée le 31 mars*

*(en milliers de dollars canadiens)*

	2024	2023
<b>Excédent (déficit) pour l'exercice</b>	19,349	(2,761)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2)	(2)
Amortissement des immobilisations corporelles	109	79
	107	77
<b>Effet de la variation des autres actifs non financiers</b>		
Diminution des charges payées d'avance	(959)	(2,420)
	(959)	(2,420)
Gains de réévaluation nets	59	66
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	18,556	(5,038)
<b>Actifs financiers nets (dette) au début de la période</b>	(11,471)	15,887
<b>Actifs financiers nets à la fin de la période</b>	7,085	10,849

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Commission canadienne du tourisme****État des flux de trésorerie**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars  
(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
<b>Activités de fonctionnement :</b>		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	36,461	23,149
Partenaires	3,601	2,029
Autres	134	127
Intérêt	183	265
Sorties de fonds :		
Paiements en espèces aux fournisseurs	(28,843)	(30,677)
Paiements en espèces aux employés et au nom des employés	(4,772)	(4,876)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de fonctionnement	6,764	(9,983)
<b>Activités d'investissement en immobilisations :</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2)	(2)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(2)	(2)
<b>Activités de placement :</b>		
Acquisition de placements de portefeuille	(12)	(108)
Rachat de placements de portefeuille	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	(12)	(108)
<b>Gains de réévaluation nets pour la période</b>	59	66
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie durant la période</b>	6,809	(10,027)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	5,745	27,411
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	12,554	17,384

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2024**

**1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET INSTRUCTIONS**

La Commission canadienne du tourisme (la Commission), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la Loi), est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Commission est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la Commission sont donc les obligations du Canada. La Commission n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la Loi, la Commission a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, le décret C.P. 2014-1378 a été pris en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et donne instruction à la Commission de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, au 31 décembre 2017. Le ratio de partage des coûts 50:50 était complètement mis en œuvre au 31 décembre 2017.

En juillet 2015, la Commission a reçu les instructions C.P. 2015-1109 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La Commission a mis en œuvre sa nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements (DVACE) le 21 août 2015, conformément aux exigences des instructions. Le Conseil du Trésor a émis des instructions et des lignes directrices révisées en 2017. Le 29 novembre 2018, la Commission a approuvé une mise à jour de sa politique sur les DVACE pour l'aligner sur les nouvelles exigences.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Voici les principales méthodes comptables adoptées :

**a) Crédits parlementaires**

Le financement de la Commission provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles sont considérés comme étant affectés quand ils sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2024**

Comme la date de fin d'exercice de la Commission est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la Commission est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement. Voir la note 4.

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La Commission n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

**b) Produits provenant des partenaires**

La Commission mène des activités de marketing en partenariat avec divers organismes canadiens et étrangers. Lorsque la Commission assume les risques financiers d'une activité de marketing, les contributions reçues d'un organisme partenaire sont comptabilisées à titre de produits sur la durée effective du contrat ou au moment où se déroule l'activité de marketing. Les produits provenant de partenaires obtenus alors que l'activité correspondante n'a pas encore eu lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés.

**c) Autres produits**

Les autres produits se composent de frais recouverts auprès de partenaires qui partagent des locaux avec la Commission, de la vente d'immobilisations corporelles et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

**d) Conversion des devises**

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de charges de fonctionnement, au poste Services généraux. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La Commission ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

**e) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et de fonds communs de placement. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2024**

**f) Placements de portefeuille**

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

**g) Charges payées d'avance**

Les paiements effectués avant réception des services auxquels ils se rapportent sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées en charges au moment où les services auxquels ils se rapportent sont rendus. Les charges payées d'avance se composent de charges de programme et de fonctionnement, comme les frais d'abonnement, les activités de marketing avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux et les frais liés aux salons professionnels.

**h) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Les immobilisations corporelles sont dévaluées lorsque la situation indique qu'elles ont cessé de contribuer à la capacité de fournir des services, et sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats.

Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

**i) Produits reportés**

Les produits reportés consistent en produits provenant des organismes partenaires et en crédits affectés du gouvernement du Canada. Les produits reçus des organismes partenaires sont comptabilisés à titre de produits reportés jusqu'au moment où a lieu l'activité à laquelle ils se rapportent ou sont comptabilisés à titre de produits provenant des partenaires sur la durée effective du contrat. Les crédits affectés reçus du gouvernement du Canada sont comptabilisés à titre de produits reportés jusqu'à ce que soient satisfaits les critères et les stipulations qui ont donné lieu au passif. Au 31 mars 2024 et au 31 décembre 2023, le solde des produits reportés se compose uniquement de produits reportés provenant d'organismes partenaires.

**j) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail**

Les avantages incitatifs reportés relatifs à un bail consistent en divers avantages incitatifs relatifs aux baux de nos bureaux, y compris le remboursement des frais d'améliorations locatives et les périodes

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2024**

de loyer gratuit. Ces avantages incitatifs sont reportés et comptabilisés à titre de réduction linéaire des charges de location sur toute la durée du bail.

**k) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se composent des coûts de restauration des améliorations locatives de divers locaux loués. La Commission comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison de ses obligations contractuelles consistant à remettre les bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont évaluées à l'aide des flux de trésorerie futurs non actualisés, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est amorti selon la méthode linéaire sur toute la durée du bail et inscrit à titre de charge d'amortissement au poste Services généraux. Voir la note 6.

**l) Avantages sociaux futurs**

La Commission propose aux membres de son personnel des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent un régime prévu par la loi, un régime supplémentaire et un régime offert à certains membres du personnel qui travaillent à l'extérieur du Canada. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite.

Le volet à prestations déterminées du régime prévu par la loi et du régime supplémentaire a pris fin le 30 décembre 2017, date à laquelle a pris effet un gel des prestations et des services des participants au régime. La Commission cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la Commission remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels non amortis engagés avant le règlement du régime et liés à l'obligation réglée sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu. Ce montant est compris dans le gain ou la perte découlant du règlement. Les gains et les pertes

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2024**

déterminés lors du règlement d'un régime sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active (DMERCA) des membres du personnel actifs. S'il ne reste plus de membres actifs, les gains et les pertes actuariels sont entièrement amortis dans l'exercice suivant. Pour 2023, la DMERCA a été évaluée à 0 an (0 an en 2022) pour le régime de retraite supplémentaire de certains membres du personnel de la Commission (RRS), à 12,4 ans (12 ans en 2022) pour le régime de retraite du personnel de la Commission au Japon, en Corée du Sud et en Chine (régime universel), à 0 an (0 an en 2022) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 14 ans (14 ans en 2022) pour les indemnités de départ et à 14 ans (14 ans en 2022) pour les prestations de congé de maladie.

Le personnel qui travaille au Royaume-Uni participe aux régimes de retraite à prestations déterminées d'Affaires mondiales Canada administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations déterminées. Les cotisations de la Commission à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des employés. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la Commission est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations totales au titre des prestations constituées de la Commission à l'égard de ces membres du personnel, et elles sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus.

Les gains et les pertes déterminés lors de la réduction d'un régime sont comptabilisés durant la période de compression.

**m) Instruments financiers**

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

**n) Incertitude d'évaluation**

La préparation des états financiers conformément aux NCSP exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs des membres du personnel et de l'actif au titre des prestations constituées, aux éventualités, aux charges à payer et aux produits provenant des partenaires. Une incertitude existe quant aux produits provenant des partenaires comptabilisés, car la direction peut ne pas être en mesure d'évaluer si toutes les obligations de rendement ont été respectées à la date des états financiers.

**o) Opérations entre apparentés**

En vertu du principe de la propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la Commission avec



**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2024**

ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants qui ont le pouvoir de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Commission ainsi que les membres de leur famille proche. La Commission a déterminé que ses principaux dirigeants étaient les membres de son conseil d'administration et le personnel de direction à l'échelon de vice-président principal ou vice-présidente principale et aux échelons supérieurs.

**p) Contributions en nature des partenaires**

Dans le cours normal de ses activités, la Commission reçoit de ses partenaires certaines contributions en nature, y compris le transfert de divers types de biens et services qui aident à l'exécution des programmes. Les contributions en nature des partenaires ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

**q) Opérations interentités**

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités sous contrôle commun. La Commission comptabilise les opérations interentités à la valeur d'échange, sauf dans les cas suivants :

Les services d'audit fournis gratuitement entre des entités sous contrôle commun;  
Les contributions en nature reçues d'entités sous contrôle commun.

La valeur des services d'audit est considérée comme étant non significative dans le contexte des états financiers dans leur ensemble, et les contributions en nature interentités ne sont pas constatées dans les états financiers.

### **3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

- a) Les présents états financiers intermédiaires non audités doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission en date du 31 décembre 2023, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 31 mars 2024, ne sont pas audités et sont présentés en dollars canadiens.

### **4. CRÉDITS PARLEMENTAIRES**

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 s'élèvent à 116 millions de dollars, ce qui comprend le financement de base de 96,5 millions de dollars et un financement de 19,5 millions de dollars liés au budget fédéral de 2023, soit le financement additionnel pour attirer au Canada des congrès, conférences et événements internationaux d'envergure. La Commission n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2024**

**5. EXCÉDENT ACCUMULÉ (en milliers)**

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

	<b>31 mars 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé	11 505 \$	(7 844) \$
Gain de réévaluation accumulé (perte de réévaluation accumulée)	16	(43)
Excédent (déficit) accumulé	<u>11 521 \$</u>	<u>(7 887) \$</u>

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2024**

**6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN MILLIERS)**

(en milliers)	Matériel informatique	Améliorations locatives	Mobilier de bureau	31 mars 2024
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	1 000 \$	1 824 \$	654 \$	3 478 \$
Acquisitions	2		0	2
Cessions	0			0
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	1 003	1 824	654	3 481
Amortissement cumulé, début de la période	727	1 462	358	2 547
Charge d'amortissement	40	48	21	109
Cessions	0			0
Amortissement cumulé, fin de la période	767	1 510	379	2 656
Valeur comptable nette	236 \$	314 \$	275 \$	825 \$

(en milliers)	Matériel informatique	Améliorations locatives	Mobilier de bureau	Total 2023
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	825 \$	1 824 \$	337 \$	2 986 \$
Acquisitions	232		317	549 \$
Cessions	(57)			(57)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	1 000	1 824	654	3 478
Amortissement cumulé, début de la période	652	1 272	307	2 231 \$
Charge d'amortissement	132	190	51	373 \$
Cessions	(57)			(57)
Amortissement cumulé, fin de la période	727	1 462	358	2 547
Valeur comptable nette	273 \$	362 \$	296 \$	931 \$